



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/2001/9
18 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
(Huitième session – 25–27 septembre 2001)
(Point 11 b) de l'ordre du jour provisoire)

**D'AARHUS À KIEV: ENGAGEMENTS EN MATIÈRE
D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Rapport intérimaire du Président du Groupe de travail sur le Protocole à la Charte
européenne de l'énergie, relatif à l'efficacité énergétique et aux aspects
environnementaux connexes*

Introduction

1. La Conférence ministérielle d'Aarhus sur l'environnement a été organisée sous les auspices de la CEE en 1998. Le secrétariat de la Charte de l'énergie ainsi que l'Agence danoise de l'énergie et l'Agence internationale de l'énergie ont participé à l'élaboration de l'Initiative européenne de 1997 pour l'efficacité énergétique et de la Déclaration de principes et des Directives de la Conférence sur l'efficacité énergétique. L'entrée en vigueur au même moment du Protocole à la Charte de l'énergie, relatif à l'efficacité énergétique et aux aspects environnementaux connexes a suscité une forte synergie entre la mise en œuvre du Protocole et le suivi des engagements pris à Aarhus dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

2. En 1999, après la Conférence d'Aarhus et la publication de l'Initiative pour l'efficacité énergétique, le Comité des politiques de l'environnement de la CEE:

«a recommandé de s'inspirer des rapports d'activité périodiques établis pour le Protocole à la Charte de l'énergie, relatif à l'efficacité énergétique et aux aspects environnementaux connexes pour élaborer les rapports sur l'état d'avancement des travaux destinés à

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

la prochaine Conférence ministérielle “Un environnement pour l’Europe” qui se tiendrait en 2002 à Kiev (Ukraine). Le secrétariat de la Charte de l’énergie serait invité à soumettre ses rapports d’activité au Comité des politiques de l’environnement et au Comité de l’énergie durable. Les rapports sur l’état d’avancement des travaux destinés à la Conférence “Un environnement pour l’Europe” devraient être parfaitement conformes aux décisions relatives à l’énergie prises à la Conférence d’Aarhus et établis en coopération étroite avec la CEE et les autres organisations et institutions internationales compétentes» (ECE/CEP/69, par. 24).

3. L’application de cette recommandation s’inscrit dans la logique du processus d’examen prévu par le Protocole, puisque la plupart des décisions prises à Aarhus en matière de maîtrise de l’énergie sont conformes aux dispositions du Protocole et en appuient l’application. Ce processus comprend deux grands volets: un suivi régulier sur la base d’un questionnaire et des études approfondies en matière d’efficacité énergétique. Le suivi de l’application des engagements d’Aarhus a été confié au Groupe de travail sur le Protocole à la Charte de l’énergie et fait donc partie de son processus d’examen. La mise en œuvre de cette recommandation constitue la principale priorité du programme de travail du Groupe de travail.

4. Pour accélérer le processus de suivi, tant pour le Protocole que pour la Conférence de Kiev, le Groupe de travail a décidé que les pays devraient remplir le questionnaire en 2001. Les pays choisis ont commencé à y répondre en 1999 mais, compte tenu de la nécessité d’élaborer le rapport de Kiev, le processus a été accéléré.

5. Lorsque la Conférence de Kiev a été reportée à 2003, soit plus de six mois après la date initiale, il a été décidé que le rapport serait élaboré en deux phases:

- Tout d’abord, il faudrait présenter un rapport de suivi plus complet à la Conférence sur la Charte en décembre 2001¹. Comme l’a déclaré le Président du Groupe de travail dans une lettre adressée aux membres du Groupe, «ce rapport sera une étape essentielle dans le processus “Un environnement pour l’Europe” Aarhus-Kiev» car la réunion de décembre marque le dixième anniversaire de la Conférence sur la Charte. Le Groupe de travail a examiné les grandes lignes d’un projet de rapport de Kiev lors de ses réunions de novembre 2000 et de juin 2001. Dans un premier temps, le rapport devrait mettre l’accent sur le suivi de l’application des dispositions du Protocole; dans le cadre des préparatifs de Kiev, la priorité sera plutôt donnée aux engagements spécifiques pris en vertu de la Déclaration d’Aarhus.

Après la Conférence sur la Charte en décembre 2000, on élaborera un rapport exhaustif fondé sur la Déclaration de principes et les Directives d’Aarhus, ainsi que les dispositions du Protocole, en prévision de la Conférence de Kiev. Ce rapport, qui devrait mettre l’accent sur l’analyse et comporter davantage d’indicateurs relatifs à l’énergie, se fondera en grande partie sur les rapports périodiques fournis et mis à jour par les Parties contractantes. Le rapport de Kiev

¹ Un rapport plus court sur les progrès accomplis à ce jour dans l’application du Protocole est présenté tous les ans à la Conférence. Le rapport proposé pour 2001 serait beaucoup plus complet et pourrait être publié.

devrait également comprendre des contributions d'autres membres de la CEE qui ne sont pas des Parties contractantes au Protocole.

Informations utilisées

6. On l'a vu, la plupart des informations proviennent de pays qui ont présenté leur rapport périodique au secrétariat de la Charte sur l'énergie ou sont tirées d'examens approfondis.

7. Des études approfondies ont été menées en Hongrie, en Lituanie, en Pologne et en République slovaque. Trois de ces études ont été publiées, et la quatrième, qui porte sur la Hongrie, le sera d'ici la fin de l'année. La Bulgarie fera l'objet d'une étude approfondie cet automne. En 2002, de deux à quatre autres pays feront l'objet d'une telle étude.

8. Le reste des informations sont fournies essentiellement par l'Agence internationale de l'énergie, la Commission européenne, l'OCDE, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la CEE.

9. Au cours des deux dernières années, le Groupe de travail sur le Protocole a également débattu d'un certain nombre de questions dans le cadre de plusieurs études qui sont, par ailleurs, utilisées pour élaborer le rapport de suivi. Il s'agit notamment des études suivantes:

- Conseils pour l'élaboration d'une stratégie de maîtrise de l'énergie
- Le financement de l'efficacité énergétique - Manuel d'application
- Politiques budgétaires et fiscales d'amélioration de l'efficacité énergétique
- Les conséquences de la libéralisation sur les politiques et les mesures de maîtrise de l'énergie.

10. Le Groupe de travail s'est également intéressé à d'autres sujets tels que le rôle des agences pour la maîtrise de l'énergie, d'autres questions relatives aux institutions ainsi que le financement par des tiers et la gestion des contrats d'énergie. L'examen de ces questions, qui a servi de base à l'élaboration du rapport, pourrait à terme déboucher sur des publications.

11. L'Agence internationale de l'énergie a proposé de fournir des données au secrétariat pour l'élaboration du questionnaire. Les pays sont également priés dans le questionnaire de fournir certaines données finales dont l'Agence ne dispose pas.

Calendrier

12. À sa réunion de juin 2001, le Groupe de travail a examiné la structure du rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Protocole. Les représentants ont été priés de faire part de leurs observations avant la mi-août.

13. Un projet de rapport circonstancié sera prêt pour le mois d'octobre et examiné par le Groupe de travail à sa réunion de novembre. Après celle-ci, le rapport sera présenté à la Conférence sur la Charte en décembre ainsi qu'au Groupe de travail de hauts fonctionnaires chargé de préparer la réunion ministérielle de Kiev sous les auspices de la CEE. Les pays ont

été priés de fournir tous les éléments d'information non encore communiqués au plus tard à la fin du mois d'août afin qu'ils puissent être intégrés au rapport.

14. On l'a déjà dit, au début de 2002, on commencera à élaborer le rapport pour la Conférence de Kiev sur la base du rapport de décembre. Le rapport de Kiev fera davantage de place à l'analyse et couvrira en outre des domaines qu'il n'était pas prévu d'aborder à la Conférence sur la Charte en décembre 2001. Il sera conforme dans le style et le fond à la Déclaration de principes d'Aarhus et aux Directives sur les économies d'énergie en Europe.
